

SEANCE DU 13 FEVRIER 2015

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 6 février 2015

L'an deux mille quinze, le treize février à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Annie POUZARGUE
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD		X	Chantal DUGOURD
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE			
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE		X	Isabelle HARDY
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Loïc MANON*
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN	X		
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON		X	Gérard MUSSOT*	Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DI CORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE				Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS			
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Michel MILLAIRE	Gérard MOULINIER		X	Alain PAIGNE
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCÉRAZ	X			Sous-total	50	10	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			60

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

*conseillers suppléants

Isabelle FEYRY prend part à la séance à partir de la délibération n°15.02.010

Pierre-Jean MARTINET quitte la séance après la délibération n°15.02.022

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MARDI 13 FEVRIER 2015

Sur demande de Monsieur le Président, le Conseil communautaire accepte, **à l'unanimité**,

- l'ajout de deux délibérations sur table concernant :
 - l'Administration générale : Remise en cause de la garantie de desserte en service de TGV de la gare de Libourne : consignation des appels de fonds pour la construction de la LGV SEA
 - les Marchés Publics et affaires juridiques : Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » - SDEEG
- la modification de la délibération « Ressources Humaines » portant sur la mise à jour du tableau des effectifs

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Madame Corinne VENAYRE
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 60

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur le Président

15.02.001 - COMMUNICATION DES ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

Le Conseil communautaire a pris acte de la communication des actes juridiques.

15.02.002 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DE LA CALI – POUR INFORMATION

Le Conseil communautaire a pris acte de la communication du rapport d'activité 2013.

15.02.003 - REMISE EN CAUSE DE LA GARANTIE DE DESSERTE EN SERVICE DE TGV DE LA GARE DE LIBOURNE : CONSIGNATION DES APPELS DE FONDS POUR LA CONSTRUCTION DE LA LGV SEA

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de demander que le comité de suivi de la convention de garantie de desserte, prévue par ladite convention, soit installé et se réunisse dans les meilleurs délais,
- de demander que, lors de ce comité, l'État et RFF exigent de l'exploitant commercial qu'il indique officiellement aux territoires concernés par la garantie de desserte son intention quant à leur engagement d'origine,
- de décider, à défaut d'un accord préalable explicite, définitif et formel avec la SNCF concernant les garanties de dessertes apportées à la gare de Libourne, de la consignation des sommes nécessaires au paiement des appels de fonds à venir émis dans le cadre de la convention de financement de la construction de la LGV SEA,

- de décider que la déconsignation de ces sommes ne sera communautaire qu'après la signature d'un accord global sur les conditions de dessertes par le TGV de la gare de Libourne et sur les conditions de liaison en correspondance à la gare de Bordeaux, avec l'exploitant commercial des lignes ferroviaires concernées (la nouvelle délibération devra préciser les coordonnées bancaires du compte à créditer),
- de mandater Monsieur le Président ou son représentant pour conduire les négociations nécessaires,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ces démarches, dans les intérêts du territoire.

Rapporteur : Madame Isabelle HARDY, Vice-présidente

15.02.004 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CALI – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

A l'unanimité,

- de modifier dans le point 8, la compétence « Accueils de loisirs sans hébergement hors périscolaire » comme suit : « Accueils de loisirs sans hébergement les mercredis après-midi et les vacances scolaires hors services spécifiques sports vacances »,
- d'approuver la nouvelle version des statuts ainsi mis à jour.

Monsieur le Président rappelle aux conseillers que le Conseil municipal de chaque commune dispose à compter de la notification de cette délibération d'un délai de 3 mois pour approuver la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La modification est soumise à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EQUILIBRE COMMERCIAL

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président

15.02.005 - SAS NOUVELLE CEREBIO : SOUTIEN FINANCIER AU PROGRAMME R&D DE L'ENTREPRISE

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer une aide d'un montant de 25 000 € à la société SAS NOUVELLE CEREBIO ;
- d'autoriser le président ou son représentant à passer tous les actes afférents à la mise en place de cette décision

15.02.006 - DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ET D'HERBERGEMENT POUR LA CREATION D'ENTREPRISES SUR LA CALI : LANCEMENT D'UNE ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser M. le Président à lancer l'étude d'opportunité et de faisabilité ;
- d'autoriser M. le Président à solliciter toutes les aides existantes relatives à la création d'un dispositif d'accompagnement et d'hébergement pour la création d'entreprises et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

15.02.007 - MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE FINANCEMENT PARTICIPATIF - CROWDFUNDING

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec Bulb in Town ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec Happy Capital ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer une subvention annuelle d'un montant de 6 000 € à l'association Arrêt Minute ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention entre l'association Arrêt Minute et La Cali ainsi que l'ensemble des actes afférents à cette décision.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président

15.02.009 - TRANSFORMATION DU SYNDICAT MIXTE DE PAYS DU LIBOURNAIS EN POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- de donner un avis favorable à la transformation du Syndicat Mixte de Pays du Libournais en PETR.

15.02.010 – VŒU – CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION

Le Conseil communautaire prend acte de la communication du vœu.

RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION

Rapporteur : Madame Hélène ESTRADE, Vice-présidente

15.02.011 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTE

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- de créer au tableau des effectifs :
 - 1 poste de contractuel catégorie B à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2015 (intégralement financé par subvention)
- de supprimer au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} janvier 2015 :
 - 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe (cat.C) à temps non complet (20/35^{ème}).
- de prévoir au budget de l'exercice 2015 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants à ces emplois.

FINANCES ET FISCALITE

Sous la présidence de Madame Fabienne FONTENAUD, première Vice-présidente,

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente

15.02.012 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CALI 2014 – BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES EYGRETEAU »

A l'unanimité (non-participation du Président), le Conseil Communautaire décide que le compte de gestion « Parc d'activité Eygreteau » dressé pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

15.02.013 - PARC ACTIVITE D'EYGRETEAU - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

A l'unanimité, (non-participation du Président), le Conseil Communautaire adopte les résultats présentés par section et par chapitre, puis les résultats de clôture du compte administratif 2014 :

Section de fonctionnement :

Les dépenses				Les recettes			
Chap.	Objet	BP et DM 2014	CA 2014	Chap.	Objet	BP et DM 2014	CA 2014
011-	Charges à caractère général	5 059,00	5 058,30	70-	Produit du domaine	298 775,00	298 775,00
65-	Autres charges de gestion courante	51 303,39	51 303,39	042-	OOSS *	73 026,00	73 025,77
66-	Charges financières	67 968,17	67 967,47	043-	OOIS **	67 968,00	67 967,47
042-	OOSS *	251 201,88	251 201,88				
043-	OOIS **	67 968,00	67 967,47				
023-	Virement à la section d'investissement			002-	Excédent 2013	3 731,44	
TOTAL		443 500,44	443 498,51	TOTAL		443 500,44	439 768,24

(*) opérations d'ordre de section à section

(**) opérations d'ordre à l'intérieur d'une section

Résultat de l'exercice : Déficit de 3 730.27 €

Excédent N-1 : 3 731.44 €

Résultat de clôture : Excédent de 1.17 €**Section d'investissement :**

Les dépenses				Les recettes			
Chap.	Objet	BP et DM 2014	CA 2014	Chap.	Objet	BP et DM 2014	CA 2014
16-	Remboursement du capital emprunté	222 585,00	222 584,08	16-	Emprunts (avance BP)	334 961,05	334 959,90
040-	OOSS *	73 026,00	73 025,77	040-	OOSS **	251 201,88	251 201,88
001-	Déficit 2013	290 551,93					
TOTAL		586 162,93	295 609,85	TOTAL		586 162,93	586 161,78

(*) opérations d'ordre de section à section

(**) opérations d'ordre à l'intérieur d'une section

Résultat de l'exercice : Excédent de 290 551.93 €

Déficit N-1 : 290 551.93 €

Résultat de clôture : 0 €**15.02.014 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CALI 2014 – BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES EYGRETEAU – PHASES 3 ET 4 »**

A l'**unanimité** (non-participation du Président), le Conseil Communautaire décide que le compte de gestion « Parc d'activité Eygreteau – Phases 3 et 4 » dressé pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

15.02.015 - PARC ACTIVITE D'EYGRETEAU PHASES 3 ET 4 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

A l'**unanimité** (non-participation du Président) le Conseil Communautaire adopte les résultats présentés par section et par chapitre, puis les résultats de clôture du compte administratif 2014 :

Section de fonctionnement :

Les dépenses				Les recettes			
Chap.	Objet	BP et DM 2014	CA 2014	Chap.	Objet	BP et DM 2014	CA 2014
011-	Charges à caractère général	2 486 215,00	911 000,00	042-	OOSS *	2 486 215,00	911 000,00
TOTAL		2 486 215,00	911 000,00	TOTAL		2 486 215,00	911 000,00

(*) opérations d'ordre de section à section

Résultat de l'exercice : 0 €

Déficit/Excédent N-1 : 0 €

Résultat de clôture : 0 €

Section d'investissement :

Envoyé en préfecture le 18/02/2015

Reçu en préfecture le 18/02/2015

Affiché le

SLO

Les dépenses				Les recettes			
Chap.	Objet	BP et DM 2014	CA 2014	Chap.	Objet	BP et DM 2014	CA 2014
040-	OOSS *	2 486 215,00	911 000,00	16-	Emprunts (avance BP)	2 486 215,00	911 000,00
TOTAL		2 486 215,00	911 000,00	TOTAL		2 486 215,00	911 000,00

(*) opérations d'ordre de section à section

Résultat de l'exercice : 0 €

Déficit/Excédent N-1 : 0 €

Résultat de clôture : 0 €**15.02.016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CALI 2014 – BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITE DE FRAPPE »**

A l'unanimité (non-participation du Président), le Conseil Communautaire décide que le compte de gestion « Zone d'activité de Frappe » dressé pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

15.02.017 - BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE DE FRAPPE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

A l'unanimité, (non-participation du Président) le Conseil communautaire décide d'adopter les résultats présentés par section et par chapitre, puis les résultats de clôture du compte administratif 2014 :

Section de fonctionnement :

Les dépenses				Les recettes			
Chap.	Objet	BP et DM 2014	CA 2014	Chap.	Objet	BP et DM 2014	CA 2014
011-	Charges à caractère général	1 721,00	1 720,06	70-	Produit du domaine	98 952,00	98 950,16
65-	Autres charges de gestion courante	19 295,11	19 294,22				
042-	OOSS *	87 467,27	87 467,26				
				002-	Excédent 2013	9 531,38	
TOTAL		108 483,38	108 481,54	TOTAL		108 483,38	98 950,16

(*) opérations d'ordre de section à section

Résultat de l'exercice : Déficit de 9 531.38 €

Excédent N-1 : 9 531.38 €

Résultat de clôture : 0 €**Section d'investissement :**

Les dépenses				Les recettes			
Chap.	Objet	BP et DM 2014	CA 2014	Chap.	Objet	BP et DM 2014	CA 2014
16-	Emprunts (remboursement BP)	70 668,04	65 749,97	165-	Dépôts et cautionnement		2 000,00
				040-	OOSS *	87 467,27	87 467,26
001-	Déficit 2013 reporté	16 799,23					
TOTAL		87 467,27	65 749,97	TOTAL		87 467,27	89 467,26

(*) opérations d'ordre de section à section

Résultat de l'exercice : Excédent de 23 717.29 €

Déficit N-1 : 16 799.23 €

Résultat de clôture : Excédent de 6 918.06 €

15.02.018- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CALI 2014 – BUDGET ANNEXE « TRANSPORT »

A l'unanimité (non-participation du Président) le Conseil Communautaire décide que le compte de gestion « Transport » dressé pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

15.02.019 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

A l'unanimité (non-participation du Président) le Conseil Communautaire adopte les résultats présentés par section et par chapitre, puis les résultats de clôture du compte administratif 2014 :

Section de fonctionnement :

Les dépenses				Les recettes			
Chap.	Objet	BP et DM 2014	CA 2014	Chap.	Objet	BP et DM 2014	CA 2014
011-	Charges à caractère général	3 637 986,68	2 243 920,21	70-	Produit du domaine	79 300,00	84 194,57
012-	Charges de personnel	142 360,00	140 656,53	73-	Impôts et taxes	2 006 000,00	2 218 694,17
65-	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	74-	Dotations et participations	2 417 831,68	652 257,54
67-	Charges exceptionnelles	560 500,00	559 712,96	77-	Produits exceptionnels	8 000,00	8 000,00
014-	Atténuation de produits	13 000,00	11 817,54				
042-	Amortissements	12 465,00	7 039,04				
023-	Virement à la section d'investissement	145 685,00		002-	Excédent 2013	1 365,00	
TOTAL		4 512 496,68	2 963 146,28	TOTAL		4 512 496,68	2 963 146,28

Résultat de l'exercice : 0 €

Excédent N-1 : 1 365 €

Résultat de clôture : Excédent de 1 365 €

Section d'investissement :

Les dépenses				Les recettes			
Chap.	Objet	BP et DM 2014	CA 2014	Chap.	Objet	BP et DM 2014	CA 2014
20-	Immobilisations incorporelles	80 000,00		10-	Dotations, fonds divers	55 381,68	30 375,68
21-	Immobilisations corporelles	106 000,00	951,41	040-	Amortissements	12 465,00	7 039,04
001-	Déficit 2013	27 531,68		021-	Virement de la section de fonctionnement	145 685,00	
TOTAL		213 531,68	951,41	TOTAL		213 531,68	37 414,72

Résultat de l'exercice : Excédent de 36 463,31 €

Déficit N-1 : 27 531,68 €

Résultat de clôture : Excédent de 8 931,63 €

15.02.020 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CALI 2014 – BUDGET PRINCIPAL

A l'unanimité (non-participation du Président), le Conseil Communautaire décide que le compte de gestion « budget principal » dressé pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

15.02.021 - BUDGET PRINCIPAL CALI - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

A l'unanimité, (non-participation du Président), le Conseil communautaire décide d'adopter les résultats présentés par section et par chapitre, puis les résultats de clôture du compte administratif 2013 :

Section de fonctionnement :

Envoyé en préfecture le 18/02/2015
 Reçu en préfecture le 18/02/2015
 Affiché le 

Les dépenses				Les recettes			
Chap.	Objet	BP et DM 2014	Réalisé	Chap.	objet	BP et DM 2014	Réalisé
011-	Charges à caractère général	5 650 662,00	4 993 996,03	013-	Atténuation de charges	26 512,00	53 839,20
012-	Charges de personnel	4 919 559,00	4 634 982,44	042-	Opérations d'ordre transfert entre sections	459 358,00	24 207,43
014-	Atténuation de produits	19 154 427,06	19 125 419,64	70-	Produit du domaine	1 000 079,00	959 650,23
042-	Opérations d'ordre transfert entre sections	503 109,00	502 931,94	73-	Impôts et taxes	27 449 233,00	27 435 889,41
65-	Autres charges de gestion courante	10 760 626,68	10 598 999,16	74-	Dotations et participations	11 790 481,08	11 806 278,78
66-	Charges financières	193 985,54	193 004,96	75-	Autres produits de gestion courante	196 452,50	214 043,74
67-	Charges exceptionnelles	57 502,00	23 353,59	77-	Produits exceptionnels	691,00	76 345,86
68-	Provisions	705 000,00	700 000,00				
022-	Dépenses imprévues	400 892,72					
023-	Virement à la section d'investissement	553 769,90		002-	Excédent N-1	1 976 727,32	
TOTAL		42 899 533,90	40 772 687,76	TOTAL		42 899 533,90	40 570 254,65

Résultat de l'exercice : Déficit de 202 433.11 €
 Excédent N-1 : 1 976 727.32 €
Résultat de clôture : Excédent de 1 774 294.21 €

Section d'investissement :

Les dépenses				Les recettes			
Chap.	Objet	BP et DM 2014	Réalisé	Chap.	objet	BP et DM 2014	Réalisé
040-	Opérations d'ordre transfert entre sections	459 358,00	24 207,43	040-	Amortissements	503 109,00	502 931,94
16-	Emprunts	374 991,00	373 631,37	10-	Dotations, fonds divers	309 948,51	106 727,00
20-	Immobilisations incorporelles	347 585,23	184 042,57	13-	Subventions d'investissement reçues	331 858,00	302 828,00
204-	Subventions d'équipement	1 097 738,02	807 119,64	16-	Emprunts	1 677 213,56	1 100 600,00
21-	Immobilisations corporelles	513 617,48	140 054,13	27-	Autres immobilisations financières (avances BA ZAE)	70 668,04	67 610,97
23	Immobilisations en cours	1 324 300,12	320 064,25	041-	Opérations patrimoniales	1 275 443,00	1 275 439,97
27	Autres immobilisations financières	1 435 661,05	1 247 349,90				
020-	Dépenses imprévues	15 200,00		024-	Cessions	2 024,00	
041-	Opérations patrimoniales	1 275 443,00	1 275 439,97	021-	Virement de la section de fonctionnement	553 769,90	
001-	Déficit N-1			001-	Résultat d'investissement reporté	2 119 859,89	
TOTAL		6 843 893,90	4 371 909,26	TOTAL		6 843 893,90	3 356 137,88

Résultat de l'exercice : Déficit de – 1 015 771.38 €
 Déficit N-1 : Excédent de 2 119 859.89 €
Résultat de clôture : Excédent de 1 104 088.51 €

Restes à réaliser :
 Dépenses : **181 377.93 €**
 Recettes : **0 €**

15.02.022 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS CALI 2014 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

A l'unanimité (non-participation du Président), le Conseil Communautaire adopte les résultats présentés par section et par chapitre puis les résultats de clôture des comptes administratifs de la Cali (Communauté d'Agglomération du Libournais) 2014 – Budget principal et budgets annexes ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL CALI 2014

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES D'EYGRETEAU

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté		3 731,44	290 551,93		290 551,93	3 731,44
Opérations de l'exercice	443 498,51	439 768,24	295 609,85	586 161,78	739 108,36	1 025 930,02
TOTAUX	443 498,51	443 499,68	586 161,78	586 161,78	1 029 660,29	1 029 661,46
Résultat de clôture		1,17	0,00	0,00	0,00	1,17
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	443 498,51	443 499,68	586 161,78	586 161,78	1 029 660,29	1 029 661,46

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE BUDGET ANNEXE ZAE EYGRETEAU - PHASES 3 ET 4

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté						
Opérations de l'exercice	911 000,00	911 000,00	911 000,00	911 000,00	1 822 000,00	1 822 000,00
TOTAUX	911 000,00	911 000,00	911 000,00	911 000,00	1 822 000,00	1 822 000,00
Résultat de clôture					0,00	0,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	911 000,00	911 000,00	911 000,00	911 000,00	1 822 000,00	1 822 000,00

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté		9 531,38	16 799,23		16 799,23	9 531,38
Opérations de l'exercice	108 481,54	98 950,16	65 749,97	89 467,26	174 231,51	188 417,42
TOTAUX	108 481,54	108 481,54	82 549,20	89 467,26	191 030,74	197 948,80
Résultat de clôture	0,00	0,00		6 918,06	0,00	6 918,06
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	108 481,54	108 481,54	82 549,20	89 467,26	191 030,74	197 948,80

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté		1 365,00	27 531,68		27 531,68	1 365,00
Opérations de l'exercice	2 963 146,28	2 963 146,28	951,41	37 414,72	2 964 097,69	3 000 561,00
TOTAUX	2 963 146,28	2 964 511,28	28 483,09	37 414,72	2 991 629,37	3 001 926,00
Résultat de clôture		1 365,00		8 931,63	0,00	10 296,63
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 963 146,28	2 964 511,28	28 483,09	37 414,72	2 991 629,37	3 001 926,00

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté		1 976 727,32		2 119 859,89	0,00	4 096 587,21
Opérations de l'exercice	40 772 687,76	40 570 254,65	4 371 909,26	3 356 137,88	45 144 597,02	43 926 392,53
TOTAUX	40 772 687,76	42 546 981,97	4 371 909,26	5 475 997,77	45 144 597,02	48 022 979,74
Résultat de clôture		1 774 294,21		1 104 088,51	0,00	2 878 382,72
Restes à réaliser			181 377,93			
TOTAUX CUMULES	40 772 687,76	42 546 981,97	4 553 287,19	5 475 997,77	45 144 597,02	48 022 979,74

RESULTATS CONSOLIDES

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultat reporté	0,00	1 991 355,14	334 882,84	2 119 859,89	334 882,84	4 111 215,03
Opérations de l'exercice	45 198 814,09	44 983 119,33	5 645 220,49	4 980 181,64	50 844 034,58	49 963 300,97
TOTAUX	45 198 814,09	46 974 474,47	5 980 103,33	7 100 041,53	51 178 917,42	54 074 516,00
Résultat de clôture	0,00	1 775 660,38	0,00	1 119 938,20	0,00	2 895 598,58
Restes à réaliser	0,00	0,00	181 377,93	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	45 198 814,09	46 974 474,47	6 161 481,26	7 100 041,53	51 178 917,42	54 074 516,00

Le président reprend place et préside la séance.

15.02.023 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX OPERATIONS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les opérations de dépenses du début d'exercice constatées avant le vote du budget primitif sur la base suivante :

Chapitre	Article	Affectation des crédits	Affiché le	Montant
20	2031	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur l'aire d'accueil des Gens du Voyage à Libourne (suite à un sinistre)		20 000 €
204	20421	Subvention d'équipement à l'entreprise CEREBIO pour le financement d'un programme de recherche et développement		25 000 €
23	2313	Construction du Point Rencontre Jeunes d'Abzac		143 375 €
TOTAL				188 375 €

15.02.024 - TAXE DE SEJOUR : NOUVELLES DISPOSITIONS INTRODUITES PAR LA LOI DE FINANCES 2015

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de procéder aux modifications mettant en œuvre les nouvelles dispositions s'appliquant à la taxe de séjour dans le cadre du vote de la loi de finances 2015 et de procéder à la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions à compter du 2nd trimestre 2015.

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PCET

Rapporteur : Monsieur Jacques MESPLEDE, Vice-président

15.02.025 - COMMUNICATION DU RAPPORT DE L'EPCI SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN 2014

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport sur la situation de la Communauté d'agglomération du Libournais en matière de développement durable.

MONDE RURAL, PATRIMOINE ET MOYENS TECHNIQUES

Rapporteur : Monsieur Jean-François MARTINEZ, Vice-président

15.02.026 - ESPACE JEUNESSE : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION DE LA VILLE DE LIBOURNE POUR LA REALISATION D'OUVRAGES COMMUNS

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le versement d'un fonds de concours par la ville de Libourne à La Cali d'un montant de 4 565.70 euros
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention relative aux modalités de versement du fonds de concours.

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN, Vice-présidente

15.02.027 - AIDE FINANCIERE POUR LES INITIATIVES DES JEUNES DU TERRITOIRE : SOUTIEN DE L'ASSOCIATION « 4 AILES POUR UN SOURIRE » POUR LA PARTICIPATION AU 4L TROPHY EN 2015

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser à l'association « 4 ailes pour un sourire » une subvention de 250 € au titre des frais de fonctionnement,
- signer la convention et tous documents s'y afférant.

15.02.028 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE AUPRES DE LA COMMUNE D'ABZAC POUR LA CONSTRUCTION DE L'ACCUEIL-JEUNES

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique de la nouvelle parcelle destinée à accueillir l'espace jeunes et cédée par la commune d'Abzac,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente en la forme administrative ainsi que tout document se rapportant à cette affaire et prendre en charge les frais inhérents.

MARCHES-PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES,

Rapporteur : Monsieur Gérard HENRY, Monsieur Jean-François MARTINEZ, et Monsieur Jacques MESPLEDE, Vice-présidents

15.02.029 : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE » - SDEEG

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'adhérer au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Président à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de La Cali,
- d'autoriser les Syndicats Départementaux d'Energies, cités précédemment, à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont La Cali est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont La Cali est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 20h10.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

18 FEV. 2015



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.